

Le 20 mai 2016

A : Monsieur Alain Rougale, Maire de Gresse en Vercors, Vice-Président en charge du tourisme à la communauté de communes du Trièves.

Copies à : M. le Préfet de l'Isère, Mme la présidente du Parc naturel régional du Vercors, M. le Conservateur de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.

Objet : Fête de l'Alpage 2016 – Baptêmes en hélicoptère

Monsieur le Maire,

Nous avons eu connaissance du projet des organisateurs de la Fête de l'Alpage 2016 de proposer les samedi 20 et dimanche 21 août des baptêmes de l'air en hélicoptère afin d'attirer un grand nombre de visiteurs.

L'utilisation de l'hélicoptère fait partie de la vie de l'alpagiste, mais n'est pas son côté le plus noble ; il est même plutôt anecdotique. Son impact sur l'environnement (bruit, pollution) est en revanche très fort. Il est accepté comme étant un outil moderne facilitant le maintien d'une agriculture de territoire, que nous défendons, mais ne peut pas être un loisir ouvert à tout le monde. Et si deux jours de rotation d'hélicoptères peuvent paraître ponctuels, ce sont deux jours de trop.

Depuis plusieurs années nous soulignons l'évidence de la crise climatique et environnementale que nous subissons un peu plus chaque jour. Les loisirs motorisés aériens sont un luxe que notre monde ne peut plus se permettre. Leur essor est incompatible avec le développement durable et la valorisation du patrimoine montagnard ; incohérent avec la convention Alpine. Ce contexte global ne peut pas être ignoré, au lendemain de la COP21 qui a réuni tous les chefs d'État de la planète. Nous souhaitons aussi rappeler la prise de position très claire du comité de Massif des Alpes, sorte de « conseil économique et social de la montagne », qui souligne que les loisirs motorisés sont incompatibles avec le développement durable et la valorisation du patrimoine montagnard.

Par ailleurs, la commune de Gresse-en-Vercors se situe dans le Parc naturel régional du Vercors qui promeut un développement soutenable du territoire. Elle est également en bordure de la plus grande réserve naturelle de France, la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, dont la réglementation interdit tout survol à moins de 300 mètres du sol. Cet espace sauvage accueille une faune et une flore très riche et variée dont le maintien est une priorité. L'un des deux survols proposés passerait d'ailleurs "à proximité" du Mont Aiguille, intégralement situé au sein de la réserve nationale des Hauts-Plateaux du Vercors, portant potentiellement un impact très fort sur cet espace protégé.

Nos associations n'envisagent pas de remettre en cause l'hélicoptère, dont le rôle pour les secours en montagne, la réalisation de travaux ou le ravitaillement des refuges est incontestable, mais elles s'opposent régulièrement à ce type de manifestations et continueront à le faire. Avec une consommation de l'ordre de 150 à 200 litres de carburant par heure, l'impact d'un hélicoptère en termes d'émissions de

CO₂ est insupportable pour l'environnement ! L'utilisation des engins aériens est strictement réglementée et les déposes de personnes à des fins de loisirs sont même interdites en France par la Loi au titre de l'article L 363-1 du code de l'environnement.

Proposer des vols panoramiques en hélicoptères va à l'encontre du public visé par une fête des alpages et encore plus à l'encontre de la politique écotouristique que vous avez développé en Trièves. Il ne s'agit pas d'un tourisme de masse (qui ira remplir les plages de la Côte d'Azur) mais, sinon d'amoureux de la nature, au moins de personnes sensibles à la cause environnementale et en recherche de paysages préservés.

Il fût une époque où la vitesse et les sensations fortes passaient avant tout. Ce siècle est désormais derrière nous et l'urgence climatique nous impose une certaine sobriété qui, sans toucher au catastrophisme ni à l'immobilisme, nous demande de voir notre environnement autrement, via des alternatives plus respectueuses. La montagne mérite mieux que du bruit !

Il existe tellement d'activités amusantes et festives qui peuvent attirer les touristes sans dégrader. Au Grand Bornand, par exemple, on s'émerveille devant une compétition qui a pour activité le guidage d'un troupeau par un chien de berger en parcours d'obstacles, on peut participer à une course pédestre au cœur des alpages ou encore faire un baptême de ski sur herbe.

Autre exemple : Au cœur de Belledonne, on organise des jeux de piste enfants + parents dont le but est de recueillir des indices pour résoudre une énigme auprès d'un berger qui révélera le « trésor des alpages ».

De fait, cette question des loisirs motorisés semble nous diviser. Mais nous insisterons davantage pour que vous, élus et les professionnels du tourisme interveniez dans votre intérêt : la sauvegarde de votre outil, votre territoire, en maîtrisant ces pratiques anachroniques. Certains l'ont fait, comme le Maire de Pralognan-la-Vanoise en interdisant les déposes de clients au refuge du Roc de la Pêche ou Sainte-Foy-Tarentaise qui n'encourage plus la pratique de l'*heliski* vers la frontière italienne.

Il est encore temps, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Maire, de renoncer à ce projet et de proposer des activités en cohérence avec le public touristique du Trièves et du parc naturel régional.

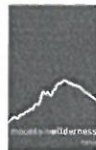
Avec nos plus respectueuses salutations,



FRAPNA

Chantal GEHIN, Présidente
**Fédération Rhône-Alpes de
Protection de la Nature**
M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
04 76 42 98 15
frapna-isere@frapna.org

Chantal GEHIN



Frédi MEIGNAN, Président
**Mountain Wilderness
France**

M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
04 76 01 89 08
vn@mountainwilderness.fr